Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord	**ORDONNANCE COLLECTIVE**	**Code : OC-01- DQSSI** **Date d'émission : juillet 2008** **Date de révision : juillet 2010**
		Référence à un protocole de soins **OUI ❑ NON ■**

Objet : Initier des mesures thérapeutiques en lien avec une thérapie de remplacement de la nicotine

Rédigée par : Direction de la qualité des services et des soins infirmiers, le	4 septembre 2007
Recommandée par : L'exécutif du CII, le	12 septembre 2007
Recommandée par : Comité de pharmacologie, le	10 avril 2008
Adoptée par : Comité exécutif du CMDP, le	28 mai 2008

Professionnels habilités
- Infirmières.

Secteur(s) d'activité(s) visé(s)
- Soutien à domicile (SAD);
- Service santé courant (SSC);
- Famille-Enfance-Jeunesse (FEJ);
- Santé mentale;
- UMF/GMF.

Clientèle, catégories de clientèles ou situation clinique visée
- Usager de 18 ans et plus désirant cesser l'usage de la cigarette et entreprendre une thérapie de remplacement de la nicotine (TRN).

Activités réservées dans le cadre du champ d'exercice infirmier
- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance.

Indication/condition d'initiation
- Soulagement des symptômes de sevrage de la nicotine;
- Identification du besoin de thérapie de remplacement de la nicotine par l'infirmière en référence au formulaire « Évaluation de l'histoire tabagique ».

Intention thérapeutique
- Cessation de l'usage de la cigarette.

Contre-indications dans le cadre de l'ordonnance collective / Référence au médecin
- Moins de 18 ans;
- Allergie aux diachylons (pour les timbres);
- Maladie cutanée généralisée (pour les timbres);
- Maladie bucco-dentaire sévère (pour les gommes);
- Troubles angiospastiques (maladie de Buerger, angor Prinzmetal);
- Affections cardio-vasculaires ou vasculaires périphériques;
- HTA non contrôlée (>140/90 mmHg);
- Grossesse ou allaitement;
- Histoire d'accident vasculaire cérébral (AVC);
- Prise de certains médicaments pouvant nécessiter une modification de posologie lors de l'abandon du tabac :
  - Antipsychotique : Chlorpromazine, clozapine, fluphénazine, halopéridol, olanzapine, rispéridone
  - Bêta bloquant liposoluble : Labétalol, métoprolol, propranolol

"Toute reproduction pour fin d'utilisation en dehors du CSSSQN est interdite."

- Insuline
- Warfarine (Coumadin)
- Caféine en grande quantité (plus de 5 cafés par jour)
- Bronchodilatateur : Théophylline

Effets secondaires possibles
Timbres cutanés

- Érythème locale de courte durée, prurit et/ou brûlure au point d'application;
- Céphalée, syndrome grippal, tachycardie, nausées et vomissements, constipation, insomnie, rêves anormaux, nervosité, augmentation de la toux, transpiration, dérangement du goût;
- **Réactions allergiques** : Aviser les usagers d'abandonner immédiatement l'emploi des timbres et consulter un médecin s'ils présentent des réactions cutanées locales graves ou persistantes au site d'application, ou une réaction cutanée généralisée.

Gomme

- Douleurs buccales ou à la gorge, nausées et vomissements, hoquet, altération du goût, dyspepsie et douleurs mandibulaires (sont généralement légères et passagères).

Directives/ références aux outils cliniques

- Compléter la collecte de données au formulaire « Évaluation de l'histoire tabagique »;
- Vérifier les contre-indications;
- Assurer l'enseignement requis sur la posologie, l'utilisation TRN privilégié, les effets indésirables;
- Orienter l'usager vers le programme *J'ARRÊTE*, pour un suivi individuel ou en groupe. Inscrire l'usager à un centre d'abandon du tabagisme (si possible) par téléphone au (418)-663-2928 # 6165 ou par télécopieur (418) 663-2624;
- Offrir du matériel éducatif «*Arrêtez de fumer, prenez le contrôle!* et *6 actions pour se détacher »;*
- Remplir le « Formulaire de liaison pour la transmission de l'infirmière au pharmacien, d'une indication visant l'initiation d'une thérapie de remplacement de la nicotine »;
- Aviser l'usager qu'il doit cesser complètement de fumer au moment d'amorcer un traitement (augmentation de la concentration en nicotine);
- Si le fumeur est incapable de s'abstenir définitivement de fumer après un (1) mois de traitement, lui recommander de voir un médecin pour d'autres options thérapeutiques;
- Revoir le pharmacien si l'usager présente des effets secondaires persistants suite à l'initiation de la thérapie de remplacement de la nicotine.

1re Option: Timbre de nicotine

Posologie

Fumeur de **≥** 10 cigarettes/jour

MARQUE DE COMMERCE	TRAITEMENT	DURÉE DU TRAITEMENT
NICODERM OU HABITROL OU TOUTE AUTRE MARQUE	21 mg /24 heures 14 mg /24 heures 7 mg / 24 heures	4 à 6 semaines 4 semaines 2 à 4 semaines **(Total 12 semaines maximum)**

Fumeur de **<** 10 cigarettes/jour

MARQUE DE COMMERCE	TRAITEMENT	DURÉE DU TRAITEMENT
NICODERM OU HABITROL OU TOUTE AUTRE MARQUE	14 mg /24 heures 7 mg / 24 heures	8 semaines 4 semaines **(Total 12 semaines maximum)**

Mode d'emploi

- Le timbre doit être appliqué au réveil, sur une zone sans poil entre le cou, la taille ou la face externe du bras. Éviter les seins. Jeter le timbre usagé après utilisation. Ne jamais réutiliser le même site d'application avant au moins une (1) semaine;

"Toute reproduction pour fin d'utilisation en dehors du CSSSQN est interdite."

- En cas d'éruption cutanée au site d'application, s'assurer que l'usager change de site à chaque jour; si l'éruption persiste après 48 heures, consulter un médecin;
- Se laver les mains avant et rincer seulement après la manipulation (car le savon augmente l'absorption de la nicotine);
- Les usagers qui ont de la difficulté à dormir peuvent enlever le timbre avant le coucher et en mettre un nouveau au réveil. Ceux qui avaient l'habitude de se lever pour fumer la nuit doivent garder le timbre 24 heures/ 24 heures;
- Le timbre doit être replié sur lui-même et jeté dans un endroit sécuritaire (car une certaine teneur en nicotine peut demeurer dans le timbre après usage);
- Aviser les utilisateurs de conserver les timbres (neufs ou usagés) hors de la portée des enfants car il y a risque de toxicité.

2e Option: Gomme de nicotine

Posologie

Fumeur de **≥** 25 cigarettes/jour

MARQUE DE COMMERCE	TRAITEMENT	DURÉE DU TRAITEMENT
NICORETTE (4 MG) OU TOUTE AUTRE MARQUE	1 gomme q 1-2 heures au besoin Maximum : 20 gommes /jour	12 semaines (maximum : 840 gommes)

Fumeur de **<** 25 cigarettes/jour

MARQUE DE COMMERCE	TRAITEMENT	DURÉE DU TRAITEMENT
NICORETTE (2 MG) OU TOUTE AUTRE MARQUE	1 gomme q 1-2 heures au besoin Maximum : 20 gommes /jour	12 semaines (maximum : 840 gommes)

Mode d'emploi

- La gomme doit être mastiquée deux à trois fois puis placée entre la joue et la gencive pendant une minute afin de favoriser l'absorption de la nicotine au niveau de la muqueuse buccale. Ceci doit être répété pendant 30 minutes (jeter la gomme après utilisation). Il faut éviter de boire ou de manger 15 minutes avant et pendant la prise de la gomme afin de ne pas nuire à l'absorption de la nicotine.

Pour certaines personnes très dépendantes de la nicotine, incapables de cesser de fumer avec une seule médication, il est possible d'offrir différentes combinaisons de médicaments. A cet effet, l'usager devra être référé à son médecin.

Sources

- Association des pharmaciens du Canada, (2008). *Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques*.
- Collège des médecins du Québec et Régie régionale de la Santé et des Services sociaux, (1999). *La prévention et l'abandon du tabagisme*.
- Meine, T.J. et Al. (2005). Safety and effectiveness of transdermal nicotine patch in smokers admitted with acute coronary syndromes. *American Journal of Cardiology.* No.95, p. 976-78.
- Ordonnance collective : CSSS de la Vieille-Capitale.
- Ordonnance collective : Institut de cardiologie de Montréal.
- Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, (2006*). Counseling en abandon du tabac : Orientations pour la pratique infirmière*, 64 pages.
- Ordre des pharmaciens du Québec, Institut national de Santé publique, Ministère de la Santé et des Services sociaux, (2007). *Cessation tabagique, une formation qui fait mouche…pour aider les fumeurs à décrocher,* 56 pages.
- Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de Montréal- Centre, (2003). « *Des professionnels actifs pour contrer le tabagisme* ».

"Toute reproduction pour fin d'utilisation en dehors du CSSSQN est interdite."